

# Rapport de gestion Et sur le gouvernement d'entreprise

## GrandsEnsemble SCOP SA à capital variable

Sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

# 1. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

## En résumé, bilan moral

L'année 2023 est la première année positive depuis 8 ans. Cette année-là a connu plusieurs transitions.

### L'équilibre

Des efforts importants ont été produits par l'équipe sur ses dépenses et sur l'augmentation de sa productivité. Ainsi, même si le chiffre d'affaires de la coopérative a baissé par rapport à 2022, il a baissé moins rapidement que nos charges, ce qui n'était pas arrivé depuis plusieurs années ! Ceci a été rendu possible par les outils qui ont commencé à être mis en place en 2022 et qui ont donné pleinement leur potentiel en 2023. L'objectif d'une cinquantaine d'entrepreneur-es nouveaux en 2023 a été quasiment atteint avec 42 personnes accueillies. Le prisme quantitatif ne doit pas faire oublier la qualité que nous recherchons à la fois dans les échanges entre les permanent-es et les entrepreneur-es mais aussi entre les entrepreneur-es entre eux et elles. A ce titre, les retours négatifs ont aujourd'hui laissé à la satisfaction et aux retours largement positifs sur notre offre de service. Ceci participe évidemment de la bonne ambiance et de la solidarité entre sociétaires de la coopérative qu'ils-elles soient permanent-es ou entrepreneur-es.

### Accroissement de notre rayonnement et revalorisation de notre image de marque

Une revalorisation de notre positionnement a amené l'accroissement de notre rayonnement, une augmentation de notre attractivité et le développement de nouveaux partenariats. Le maillage territorial se développe et s'articule autour de deux actions phares : le déploiement de l'offre CAE en accord avec Hauts-les-Coop ! d'une part, et d'autre part la redynamisation du secteur d'Amiens avec Mo Martin et le collectif amiénois.

### Politique d'accompagnement des salarié-es

L'équipe permanente de GrandsEnsemble a su retrouver en 2023 sa stabilité et le développement des ressources humaines a bénéficié tant à l'équipe qu'aux entrepreneur-es salarié-es. Plusieurs actions ont été menées : 3 webinaires (Congés-payés, la prévention de l'épuisement professionnel, les prestations sociales de l'union sociale des SCOP), un plan de formation a été mis en place, une campagne d'information sur le handicap au travail. A cela s'est ajouté 4 actions de prévention des risques : le maintien de la cellule de soutien psychologique Pulso, la création de la cellule SOS Entrepreneurs, la mise en place de référentes entreprises et CSE, la création de la commission santé sécurité et conditions de travail au sein du CSE.

## 2. Résultats économiques et financiers

Au cours de l'exercice 2023, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 3 606 468 € contre 4 632 279 € au titre de l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation s'établissent pour 2023 à 4 475 969 € contre 5 116 802 € l'année précédente. **Ces produits comprennent des subventions d'exploitation en diminution de 20 %**

Compte tenu de la structure des activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

Autres achats et charges externes	1 288 669 €
Impôts et taxes	72 542 €
Salaires et traitements	2 033 865 €
Charges sociales	627 688 €
Autres Charges	183 775 €

Le compte de résultats fait apparaître :

- Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, un résultat d'exploitation légèrement négatif établi à – 2 781 € (contre – 338 597 € en 2022). Il est à noter que l'exploitation bénéficie d'une reprise sur provision de 525 k€ liée à des reprises sur provisions de subventions obtenues 359 K€ et une reprise provision PSE accord transactionnel de 126 K€ ou Prov PSE (frais déménagement création entreprise etc....) 26 K€ ;
- Les charges financières sont composées d'intérêts bancaires à hauteur de 1 444 €.
- Les produits exceptionnels 65 k€ concernent principalement une régularisation ENCT de 2020 déjà en perte pour 51 K€ et un écart sur subvention FSE de 2019 2020 de 6 729 € perçu.
- Les charges exceptionnelles – 24 K€ concernent principalement une perte de subvention FEDER 12 k€.
- En conséquence, le résultat exceptionnel est positif et s'établit à 41,5 k€ cette année (contre - 68 k€ l'année passée) ;
- En conséquence, après déduction de toutes charges, impôts, taxes, amortissements, charges financières et charges exceptionnelles, le résultat se solde par un résultat positif de : 37 290 € (contre – 419 123 € en 2022).

## Information sur les délais de paiement

	Fournisseurs						Clients					
	Article D. 4411.-1* : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 4411.- 2* : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	33	4	4	20	61		110	49	40	436	635	
Montant total des factures concernées TTC	26 261,42 €	4 025,94 €	1 035,15 €	848 867,62 €	880 190,13 €		107 396,97 €	67 387,22 €	19 282,24 €	1 905 852,46 €	2 099 918,89 €	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	2%	0%	0%	53%	55%							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							3%	2%	0%	47%	52%	
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues TTC												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	□ Délais légaux : (45 jours fin de mois )						▣ Délais légaux : (45 jours fin de mois )					

533 810,44 € Achats  
 153 949,43 € Services extérieurs  
 685 858,22 € Autres Services Extérieurs  
 177 085,87 € TVA déductible

3 606 468,43 € Ventes de produits, prestations de services et marchandises  
 3 678,96 € TVA 10%  
 433 677,47 € TVA 20%  
 762,15 € TVA 5,5%

## Rappel des résultats des cinq derniers exercices

Pour mémoire, les résultats des cinq derniers exercices sont les suivants :

EXERCICE	Total
2023	37 K€
2022	(419) K€
2021	(1104) k€
2020	(264) k€
2019	(295) k€

## Modalités de calcul de la contribution coopérative

La contribution coopérative actuelle est de 13% de la marge brute générée par les activités. La marge brute est constituée du chiffre d'affaires auquel sont déduits les achats de matière première ainsi que les sous-traitances.

## Actions mises en œuvre pour l'accompagnement des entrepreneurs salariés et budget consacré

L'année 2023 a connu une étape importante dans la concrétisation de l'évolution de l'équipe avec les outils mis en place et consolidés qui ont pu rationaliser notre fonctionnement et poursuivre l'amélioration de notre accompagnement.

La poursuite du budget contributif a favorisé les initiatives et la production des communs utiles à la coopérative.

55 ateliers ont été donnés par les 3 chargé.es d'accompagnement de la coopérative, ils et elles ont consacré plus de 300 heures à l'accompagnement des entrepreneur.es salariées en rendez-vous individuel et ont animé 44 réunions d'informations collectives.

## Prêts consentis par la société à des tiers

Les prêts consentis par la société à des tiers sont : NÉANT

## Succursales – filiales – participations – participations croisées

Les prises de participations sont les suivantes :

Société	Montant participation	Commentaire
COOPÉRER POUR ENTREPRENDRE	2 295€ Inf. 10% Montant capital 2022 : 430 299 €	Réseau des Coopératives d'Activités et d'Emploi structuré sous la forme d'une Union d'Economie Sociale SA. <a href="http://www.cooperer.coop">www.cooperer.coop</a>
COOPÉRER POUR ENTREPRENDRE GRAND NORD	500 € soit 16%	Déclinaison locale du réseau Coopérer Pour Entreprendre
ALTERNA	4 000 € 30,91% Capital 2023 : 12940 € CA 2023 : 79 643 €	Alterna est une CAE associée dédiée aux services aux personnes.

SCI « LES AGACHES D'AMIENS »	10 000 € soit 50% Cessée le 14/08/2023	La participation à cette SCI a permis l'acquisition de nos locaux d'Amiens
INITIATIVES ET CITÉ	15 200 € soit 23,75%	La participation à la création et à l'animation du cluster initiatives et cité permet à GrandsEnsemble de mutualiser des services, des compétences et de développer ses affaires. <a href="http://www.initiativesetcite.org">www.initiativesetcite.org</a>
COOPANAME	800 € soit inf. 10% Capital 2022 : 36 975 €	Coopérative associée au projet Bigre!
OXALIS	960 € soit inf. 10%	Coopérative associée au projet Bigre!
SMARTFR	1 020 € inf. 10%	Coopérative associée au projet Bigre!

**Prises de contrôle**  
NÉANT

**Cession d'actifs significatifs**  
NÉANT

### Évolution du sociétariat

Catégorie	Montant du Capital	% de détention	Nb de parts	Droits de vote (nb de personnes)	% de vote
Associé.es Salarié.es Permanent.es	17 280,00 €		576	7	
Associé.es Salarié.es Formation	1 380,00 €		46	27	
Associé.es Salarié.es Entrepreneurs	60 090,00 €		2003	99	

Associé.es Salarié.es "Ex" permanent.es	6 450,00 €		215	8	
<b>Sous Total Associé.es Salari.ées</b>	<b>85 200,00 €</b>	<b>49,35%</b>	<b>2 840</b>	<b>141</b>	<b>95,27%</b>
Associé.es Externes	87 450,00 €		2915		
<b>Sous Total Associé.es Externes</b>	<b>87 450,00 €</b>	<b>50,65%</b>	<b>2915</b>	<b>7</b>	<b>4,72%</b>
<b>Total</b>	<b>172 650 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 755</b>	<b>143</b>	<b>100%</b>

- La part du capital détenu par les salarié.es étant inférieur au 51% requis, une transformation en SCIC et une levée de fonds sont opérés depuis janvier 2024 pour améliorer nos fonds propres. Cette transformation pourrait s’opérer idéalement avant la fin 2024

### Rappel des dividendes distribués

Au cours des trois derniers exercices la société n'a pas procédé au versement de dividende, conformément aux principes coopératifs.

### Dépenses non déductibles fiscalement

Aucune dépense non déductible fiscalement n’est à déclarer pour cette année.

### Activité polluante et à risque

Au regard de la nature de son objet social, la société ne mène aucune activité polluante ou à risque.

### Observations du Comité Social et Economique

Le texte des observations présentées par le CSE en application des dispositions de l’article L 432-4 du code du travail ne fait état d’aucune observation particulière à date. Le CSE est en cours de consultation pour avis sur le rapport de gestion.

### Contrôle du Commissaire aux Comptes

Le commissaire aux comptes a procédé aux contrôles et vérifications prévues par la loi. Son opinion sur les comptes annuels est consignée dans son rapport général. Son rapport sur les conventions

réglementées sera présenté en assemblée générale. Son mandat de 6 années prend fin lors de l'assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2027.

## **Présentation des comptes annuels**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent. Le bilan et le compte de résultats sous forme des comptes sociaux figurent en annexe.

## **Affectation du résultat**

Le montant du report à nouveau de l'année 2023 s'élève à 2 702 810 €. Le conseil propose d'affecter les bénéfices de 2023 soit 37 290 euros en report à nouveau, qui porteront le report à nouveau de 2024 à 2 665 520 €.

## **Accord sur les augmentations de capital au-delà de l'engagement de souscription**

NEANT

## **3- Gouvernance d'entreprise**

Liste des fonctions et mandats exercés par les dirigeants

### **Liste des mandats de Emily LECOURTOIS (au 30/05/2024) :**

Grands Ensemble : Directrice Générale

Initiatives et Cité : Administratrice

URSCOOP : Administratrice

Association un Goût d'Illusion : Administratrice

### **Liste des mandats de Laurent COUROUBLE :**

Grands Ensemble : Président

Initiatives et Cité : Administrateur au titre de Grands Ensemble

Alterna : Représentant au titre de Grands Ensemble

CCAS de Lille : Administrateur Entreprise

TAF : Administrateur



### **Liste des mandats d'Isabelle AZAIS :**

Smartcoop.be : Administratrice

Fondation Smart.BE : Représentante

Grands Ensemble : Invitée permanente

Smart FR : Administratrice représentant la fondation SMART.BE

### **Liste des mandats de Johnny Gislard (au 30/05/2024) :**

Coop Portage : Président

Smart : Administrateur au titre d'associé extérieur pour Coop Portage

GrandsEnsemble : Administrateur au titre de Smart

### **Liste des mandats de William Renaud (au 30/05/2024) :**

Grands Ensemble : Administrateur

Mécénat & Co : Associé-gérant

## **ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Depuis le début de l'année 2024, notre stratégie de développement évolue avec la fin de SmartFr, partenaire historique, et le développement de Coop Portage.

Smartfr étant la faitière de l'UES Smartfr depuis décembre 2023, tout a été mis en place depuis plusieurs mois pour que cela est le moins d'impact. Les contrats et engagements ont été séparés, le prévisionnel 2024 a été fait avec cette prise en compte, le développement s'est fait en fonction de cette réalité.

GrandsEnsemble est maintenant autonome de Smartfr.

GrandsEnsemble et Alterna sa CAE-sœur ne peuvent envisager leur développement sur la Région Hauts de France sans penser au collectif Hauts-les-Coop ! Dont nous sommes membres fondateurs et qui regroupe 8 CAE sur la région.

La coopérative travaille également sur l'abandon des parts sociales afin de permettre le redressement des fonds propres.

Enfin, cette année 2024 clôture notre projet de restructuration avec :

- L'achèvement de la réorganisation de l'équipe, avec la fin prévue de la mutualisation pour l'équipe administrative de SmartFr et une mutualisation au plus proche avec les autres CAE de notre région.
- L'offre CAE sur toute la région avec les autres CAE du collectif Hauts-les-Coop !
- La montée en capacité des entrepreneur-e-s sur des initiatives internes à la coopérative, en lien avec l'équipe et à travers le budget contributif notamment sur l'accompagnement et la vie coopérative.
- La mise en place du CESA (Contrat d'Entrepreneur Salarié Associé) en remplacement du CDI actuel dans la seconde moitié de l'année de 2024.
- L'abandon par les sociétaires des parts actuelles et des comptes courants d'associés
- La recapitalisation de nos fonds propres
- La transformation en SCIC et la levée de fonds pour améliorer nos fonds propres. Cette transformation pourrait s'opérer idéalement avant la fin 2024